

VEILLER À LA PRISE EN COMPTE DU DD DANS LES SCOT

Lancement 2007

Cadre de référence :

- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Porteur du projet : DGST, Direction du Développement

L'aménagement est une compétence des communes ou de leurs groupements. Les choix faits en la matière ont des impacts importants sur l'ensemble des enjeux de développement durable (environnementaux, économiques et sociaux).

Le Conseil général souhaite donc avoir un rôle incitatif, en amont des Schémas de Cohérence Territoriale, à l'élaboration desquels il est associé.

Le projet :

Les services du Conseil général participeront aux réunions de suivi de tous les SCOT tarnais. A cette occasion ils seront systématiquement porteurs des principes de développement durable appliqués à l'aménagement du territoire :

- préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère,
- maîtrise de l'étalement urbain,
- diversité sociale et mixité fonctionnelle,
- maîtrise des émissions de gaz à effet de serre : énergie et déplacement,
- développement économique responsable,
- démarches concertées...

Suivi et indicateurs :

Part des réunions des SCOT auxquelles participent les agents du Conseil général

Environnement

Prise en compte de l'environnement dans les SCOT (biodiversité et paysage, déplacement, énergie, ...)

Social

Prise en compte des dimensions sociales dans les SCOT (habitat, mixité, ...)

Economie

Prise en compte d'une économie responsable dans les SCOT (emplacement et qualité des zones d'activités, diversité, ...)

Gouvernance

Promouvoir la concertation dans l'élaboration des SCOT

